

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LIMALONGES



**Réunion du 11 mars 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Niot Jean-Marc, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Stoffel Claude, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile

**Absents excusés** : Christian Nicolas (pouvoir donné à Philippe Guillaud), Machy Didier (pouvoir donné à Nathalie Léoment, Albert Nicolas (pouvoir donné à Nadia Bouyer)

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Claude Stoffel

**Objet : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2023 : commune - panneaux photovoltaïques**

**2024/674-726**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 concernant les budgets de la commune et des panneaux photovoltaïques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

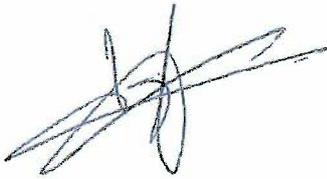
Envoyé en préfecture le 15/03/2024  
Reçu en préfecture le 15/03/2024  
Publié le **18 MARS 2024**  
ID : 079-217901503-20240311-2024674726-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Claude Stoffel  
Secrétaire de séance



Annette Machet  
Maire

